AVERTISSEMENTS AGRICOLES ®

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Edition Grandes Cultures

REGION CENTRE

Bulletin n° 29 du 24/10/96

COLZA

Suivi phoma

La maturation des périthèces a nettement évolué depuis le 20 octobre à la faveur des températures élevées. Les projections ont débuté sur quelques pièges : Chatillon-Coligny (45), Oizon et Trouy (18). Elles restent encore faibles. Des projections significatives sont attendues suite aux prochaines pluies.

■***En situation à risque : sols limoneux (limons argileux ou argilo-limoneux) où les levées sont difficiles, pour les variétés sensibles Bristol et Synergy qui n'ont pas encore atteint le stade «6 feuilles», pour les variétés moyennement sensibles comme Aligator, Coktail, Mohican, Akamer et Goéland n'ayant pas atteint le stade «4 feuilles», une intervention peut être réalisée avec Eria à 2 l/ha ou Impact R à 1,25 l/ha.***

Pas d'intervention sur les variétés tolérantes comme Vivol, Ascona, Capitol, Colombus.

Ravageurs

Suite au radoucissement de ces derniers jours, de nouvelles captures de charançons du bourgeon terminal se sont produites dans les secteurs suivants :

- **Cher** : 1 à Savigny en Septaine le12/10, 1 à Méry es Bois le 20/10, 1 à Villeboin le 22/10, 2 à La Chapelotte et 3 à Oizon le 23/10.
- **Eure et Loir** : 1 à Flacey le 22/10.
- **Indre et Loire** : 2 à Courcoué les 18 et 22/10, 2 à Paulmy le 22/10.
- **Loir et Cher** : 11 à Boisgasson les 22 et 23/10.
- **Loiret** : 1 à St Loup de Gonois le 22/10, 2 à Gy les Nonains les 22 et 23/10.
- **Nièvre** : 1 à Alligny le 22/10.

La présence de pucerons sur le colza reste faible dans l'ensemble et très variable suivant les parcelles. Quelques colonies ont été observées en Indre et Loire : Braslou (présence de pucerons cendrés), Noyant de Touraine (25 % de pieds porteurs de pucerons cendrés et 25 % de pieds colonisés par des pucerons verts), St Laurent en Gâtines (présence de pucerons cendrés sur 15 % des plantes et de pucerons verts sur 5 % des plantes).

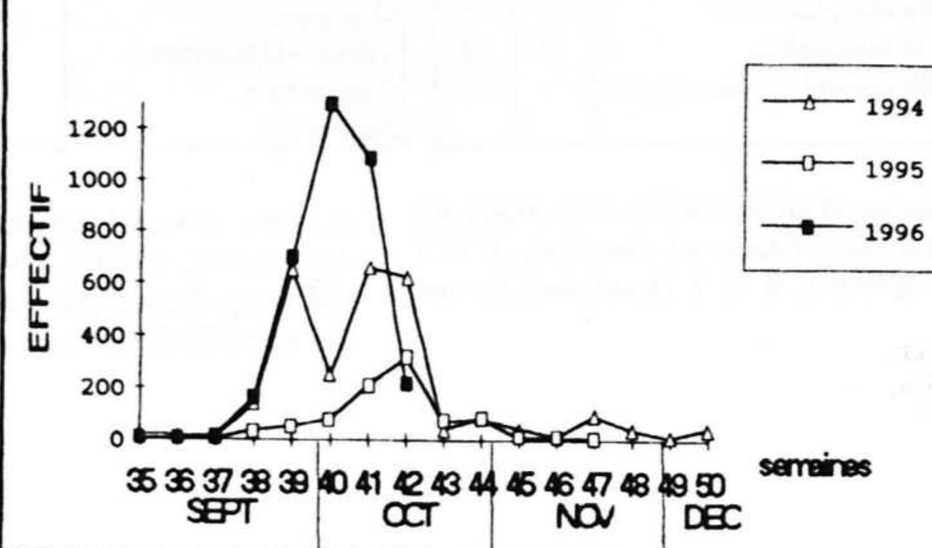
Des colonies de pucerons verts ont également été remarquées à St Laurent des Bois (41) avec 6 % de pieds porteurs, Oucques (41) avec 3 %, Boigny (45) avec 15 %, Les Bordes Latrées (28) avec 16 %, Vornay (18) avec 39%, Crosses (18) avec 14%, Soye en Septaine (18) avec 4%.

■***Compte-tenu des nouvelles sorties de charançons du bourgeon terminal, une intervention est à prévoir fin octobre, soit environ 10 jours après les premières captures dans les secteurs précédemment cités. Produits autorisés : Fastac à 0,15 l/ha, Ducat à 0,3 l/ha, Talstar à 0,075 l/ha, Talstar Flo à 0,1 l/ha, Baythroid à 0,3 l/ha, Décis à 0,3 l/ha, Galion à 0,8 l/ha, Karaté à 0,15 l/ha, Tracker à 0,065 l/ha. Ce traitement insecticide pemettra d'assurer un nettoyage envers les autres ravageurs. En cas de présence importante de pucerons, une pyréthrinoïde ne sera pas suffisante.***

CEREALES

Pucerons

Après le pic observé la semaine passée, les captures enregistrées à la tour à succion de Fleury les Aubrais (45) sont en nette diminution (voir courbe ci-dessous). Les pots pièges exposés aux arrivées de pucerons sont tou-



CEREALES :
Pucerons : Protéger les premières levées.
Cicadelles : Activité toujours importante dans les secteurs à risque.
Attention aux limaces.

COLZA : Nouvelles sorties du charançon du bourgeon terminal : intervention fin octobre.
Suivi phoma : Projections attendues avec les pluies ; intervention à prévoir sur les situations à risque.

direction régionale de l'agriculture et de la forêt

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
SERVICE REGIONAL DE LA PROTECTION DES VEGETAUX CENTRE
93, rue de Curambourg - BP 210 - 45403 FLEURY LES AUBRAIS Cédex
Tél. 38.22.11.11 - Fax 38.84.19.79



ABONNEMENT ANNUEL : 280 F

jours colonisés à 100 %. Le pouvoir virulifère mesuré sur ces pots pièges exposés la semaine précédente est de 25 % (voir tableau ci-contre). Par contre, les pucerons capturés à la tour à succion indiquent un pouvoir virulifère plus faible, de l'ordre de 2 %.

RESULTATS JNO 1996

Dates	% de pots porteurs de *Rhopalosiphum padi*		Nombre de *R. padi* moyen/plante touchée		% de pots positifs au test ELISA	
	1996	1995	1996	1995	1996	1995
03/09 au 10/09	17,00%	11,00%	3,5	3	0,00%	7,50%
10/09 au 17/09	38,00%	64,00%	2	2	3,80%	40,00%
17/09 au 24/09	67,00%	98,00%	2,05	2,7	7,80%	66,00%
24/09 au 01/10	100,00%	89,00%	4,60	2,10	50,00%	77,00%
01/10 au 08/10	98,00%	89,00%	3,30	2,10	35,00%	45,00%
08/10 au 15/10	100,00%	100,00%	3,50	12,00	25,00%	81,00%
15/10 au 22/10	100,00%	100,00%	4	3,6	à venir	28,00%

■***Les levées actuelles non Gaucho doivent être protégées dès 10 % de pieds porteurs. Attendre la complète levée de la céréale. Les traitements sur jeunes céréales ont une rémanence faible, toute nouvelle feuille apparaissant après le traitement n'est pas protégée. Consulter le dépliant vert ITCF pour le choix des produits.***

Au champ, le risque est important sur les levées actuelles. Des comptages réalisés en parcelles indiquent déjà des parcelles à plus de 10 % de pieds porteurs :

- **Cher** : 6 % à Crosses (stade «1ère feuille pointante»), 4 % à Vornay («1ère feuille pointante»), 1 % à Bourges ; nombreuses parcelles à plus de 10 % dans le Pays Fort.
- **Eure et Loir** : 8 % à Toury (stade «1 feuille»), 2 % à La Folie Herbault (stade «coléoptile»), 20 % à Cormainville (stade «1 feuille»), 4 % à Péronville stade «1-2 feuilles»).
- **Loir et Cher** : 2 % à Ouzouer le Marché (stade «levée»), 2 % à St Léonard en Beauce (stade «levée»), 0 % à Selommes (stade «levée»).
- **Loiret** : 4 % à Bougy les Neuvilles (stade «levée), 5 % à St Lyé (stade «1feuille»), 40 % à Villamblain (stade «1-2 feuilles»), 2 % à Poiseaux-Epieds en Beauce (stade «1 feuille»), 44 % à Coulmiers (stade «1 feuille»), 2 % à Artenay (stade «coléoptile»), 6 % à Huisseau/Mauves (stade «1 feuille»).

CHER	07 au 14/10	14 au 21/10
SPV-AGRI 18		
Groupe EPICENTRE		
Vornay 1 (blé 1 f.)	73	58
Vornay 2 (orge 1 f.)		85
Henrichemont	35	16
Nérondes	31	7
Sancergues (semis blé)		64
St Andelain (semis)	31	22
Veaugues (blé)	15	46
Blancafort (repousses)	23	2
Charost (semis blé)		4
Montlouis		23
Ste Solange (labour)		1
SPV-UCATA		
Méry es Bois (blé 2 f.)	4	8
Ivoy le Pré (blé 2 f.)	1	2
Les Naudins (blé)	16	8
Beaulieu/Loire		6

INDRE SPV-IMM'DIA	07 au 07/10	14 au 21/10
La Champenoise (orge)	4	3
Avail (repousses)	107	55
Sassierges St Germain (rep.)	44	13
Levroux (repousses)	9	11
Douadic (repousses)	19	13
Neuvy Pailloux (repousses)	83	
Thizay (repousses colza)	9	12
Arpheuilles (repousses)	34	29
Luçay le Mâle (blé)		6
Issoudun		52
Mosnay (orge)		94

INDRE ET LOIRE	07 au	14 au
SPV-CHAMBRE AGRIC.	14/10	21/10
Saunay (orge 2 f.)	29	36
Le Boulay (orge 1 f.)	3	7
Cigogné (blé)		16
Courçay (blé)		11
SPV-BAYER		
Reignac (orge 2-3 f.)	73	37

LOIR ET CHER SPV-CHAMBRE AGRIC.	07 au 14/10	14 au 21/10
Lamotte Beuvron (chaume)		12
Villerbon (repousses)		6
Le Temple (repousses)	14	13
Santenay (repousses)	11	21
Pontlevoy (jachère)		15
St Martin des Bois	9	3
St Aignan (blé)	15	12
St Léonard en Beauce (jach.)		251

EURE ET LOIR SPV-MARTIN BARON	07 au 14/10	14 au 21/10
Maintenon (escourgeon 1 f.)		13
Mainvilliers (blé 2 f.)		1

Limite Nord Eure et Loir SPV SEINE MARITIME		14 au 21/10
Champigny		9
Villiers en Desoeuvre		9
Garenne/Eure		14
Authenay		11

Cicadelles Psammotettix

L'activité est importante dans les zones à risque (voir tableaux ci-contre), en particulier dans le Cher, l'Indre, dans certains secteurs boisés du Loir et Cher (St Léonard en Beauce) et en Champeigne (37). Attention, parmi les nombreux insectes sautant sous vos pas, plusieurs espèces de cicadelles sont présentes, en particulier des cicadelles de petite taille, présentes classiquement dans les maïs, s'envolent en grand nombre. Seules les *Psammotettix* de couleur brune sont dangereuses pour les céréales.

■***Dans les secteurs à risque, en présence de cicadelles Psammotettix, une intervention est à réaliser au stade «1 feuille", renouvelée si besoin au stade «3 feuilles». Produits autorisés : Astor à 0,1 l/ha, Baythroïd à 0,3 l/ha, Décis à 0,3 l/ha, Ducat à 0,3 l/ha, Fastac à 0,2 l/ha, Karaté Vert à 0,15 l/ha, Karaté Xpress à 0,15 kg/ha, Mavrik Flo à 0,2 l/ha, Sumialpha à 0,25 l/ha, Talstar à 0,1 l/ha, Talstar Flo à 0,125 l/ha.***